

## A qui s'adresse l'offre de service de la DIRECCTE

### Aux donneurs d'ordre public :

Administrations d'Etat, établissements publics, collectivités...  
pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'insertion.

### Aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) :

Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion...  
pour les aider à se positionner comme co-traitant ou sous-traitant des entreprises soumissionnaires (Art. 14) ou comme soumissionnaire (Art. 30).

### Aux entreprises adjudicatrices de la commande publique :

pour les aider à définir les profils de poste insertion, mise en relation avec Pôle emploi...

### Aux partenaires du CPIER Plan Rhône qui ont signé le 12 octobre 2010 à Lyon, un Engagement commun pour l'emploi et l'insertion :

- en leur qualité de maître d'ouvrage ou de financeur, à favoriser autant que possible la mise en place des clauses sociales dans les marchés qu'ils élaborent ou les projets qu'ils soutiennent,
- à étudier avec intérêt dans le cadre des objectifs de développement durable les mesures sociales et autres actions favorisant l'insertion professionnelle proposées par les porteurs de projets présentant des demandes de subventions.



## Contacts et coordonnées

### DIRECCTE Rhône-Alpes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

1 boulevard Vivier Merle - Tour Swisslife - 69443 LYON CEDEX 03  
Tél. 04 72 68 29 00 - [www.rhone-alpes.travail.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr)

#### Plan Rhône

Jean MATHIS  
04 26 99 82 00  
[jean.mathis@direccte.gouv.fr](mailto:jean.mathis@direccte.gouv.fr)

#### Intervenant PASS

Eric HARTMANN  
04 78 60 20 57  
[pass-hartmann@orange.fr](mailto:pass-hartmann@orange.fr)

#### Service insertion professionnelle

Christiane BATAILLARD  
04 72 68 29 47  
[christiane.bataillard@direccte.gouv.fr](mailto:christiane.bataillard@direccte.gouv.fr)

#### Cabinet-Conseil CAP3SI

Nadine BAZOGE  
04 37 56 13 50  
[nbazoge@cap3si.fr](mailto:nbazoge@cap3si.fr)

Cette plaquette est téléchargeable sur [www.rhone-alpes.travail.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr)  
(en construction [www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr))

Ce document a été réalisé par l'Interface Messidor - 04 72 37 91 60 et imprimé sur du papier recyclé - Crédits photos: Conseil Général de la Drôme et Messidor

# Mise en oeuvre des clauses sociales dans la commande publique

## Offre de service de la DIRECCTE Rhône-Alpes



## DIRECCTE Rhône-Alpes

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



## Un cadre incitateur pour des achats socialement responsables

Dès la préparation d'un marché, l'acheteur public doit s'interroger comment intégrer les objectifs de développement durable, dont font partie l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Textes de référence :

- Directive Européenne 2004-18 du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics ;
- Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 ;
- Code des marchés publics de 2006 ;
- Circulaire du Premier Ministre du 9 décembre 2008 relative à l'Etat exemplaire, qui précise que les achats publics socialement responsables doivent représenter au minimum 10% des achats courant de l'Etat et de ses établissements publics d'ici 2012 dans les secteurs comportant au moins 50% de main-d'œuvre ;
- «Engagement pour l'emploi et l'insertion» signé le 12 octobre 2010 à Lyon par les partenaires du CPIER Plan Rhône.



## Que signifie utiliser les clauses sociales dans un marché public ?

C'est réserver tout ou partie de la réalisation d'une commande publique à des personnels en insertion ou à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Code des marchés publics :

- **Article 14**, une partie du marché est réalisée par des personnels en insertion ;
- **Article 53**, le critère insertion est utilisé pour choisir l'entreprise adjudicatrice en plus des critères technique et de prix ;
- **Article 30**, la consultation est réservée aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Un exemple

Pour la rénovation d'un bâtiment représentant 15 000 heures de main d'œuvre : l'acheteur demande que 10 % de la prestation soit réservée à de l'insertion, soit 1500 heures, ce qui peut correspondre à un équivalent temps plein.



## Pourquoi une offre de service de la DIRECCTE ?

Vous souhaitez vous engager, mais

- Vous ne savez pas faire...
- Vous n'avez pas de ressources internes...
- Vous craignez un risque de recours...
- Vous ne voulez pas de marché infructueux...

La DIRECCTE propose aux acheteurs publics et aux SIAE de les accompagner avec trois prestations mobilisables.

- **Une sensibilisation** sur les obligations des maîtres d'ouvrages publics au regard des clauses sociales du code des marchés publics et sur l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ;
- **Une information détaillée** sur les différents articles du code des marchés publics mobilisables en matière de clauses sociales et d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ;
- **Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour passer du texte à la mise en œuvre :**
  - Cahier des charges insertion, annexe pour autres marchés ;
  - Cadre de mémoire technique, lors de consultation de prestataires de type SIAE ;
  - Clauses à insérer dans le Règlement de Consultation, si le critère social est retenu ;
  - Critères utilisables pour des consultations de SIAE ;
  - Pondération des critères et poids économique des critères ;
  - Rapport d'analyse des offres des prestataires SIAE ;
  - Poids du critère social lors de consultation d'autres marchés ;
  - Appui aux SIAE pour constituer le dossier de candidature en réponse à l'appel d'offres.

## Mise en œuvre de l'offre de service

- **deux services en interne** qui impulsent et coordonnent
- **un intervenant** qui sensibilise et développe des actions de formation
- **un cabinet conseil** qui délivre des prestations techniques et juridiques

Ces prestations sont financées par la DIRECCTE.